Date de génération de ce justificatif : 07/09/2026

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

An Aod System – Constitution de société

Référence :

Départements de publication : Côtes d'Armor
Annonce légale publiée le 31 juillet 2026 sur paysan-breton.fr
Evènement(s) : Constitution de société

AVIS DE CONSTITUTION Forme : SASU Dénomination : An Aod System Siège : 20 La Ville Neuve 22800 SAINT DONAN Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SAINT-BRIEUC Capital : deux mille euros (2.000,00 €) Objet : La recherche et le développement en instrumentation scientifique et technique La conception, la fabrication, l'installation et la maintenance de systèmes de mesure La pose de capteurs, équipements et dispositifs d'acquisition de données La collecte, le traitement, l'analyse et la valorisation de données Le développement de logiciels liés à l'acquisition et au traitement des données Le conseil, la formation et l'assistance technique dans ces domaines Prestations de conseil, d'audit, d'accompagnement et d'assistance opérationnelle auprès des entreprises, des professionnels et des particuliers dans le domaine des solutions innovantes de surveillance environnementale et industrielle, de surveillance sur les ouvrages d'art, de surveillance sur le patrimoine historique. Activités de recherche et développement expérimental au sens du Code général des impôts et des dispositifs de soutien à l'innovation. (important pour le CIR) L'activité d'apporteur d'affaires, de mise en relation commerciale, de courtage et d'intermédiation ; La conception, l'organisation et l'animation de sessions de formation professionnelle, de conférences, d'ateliers et de séminaires non certifiants dans son domaine de compétences, ainsi que la création de supports pédagogiques ; La prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou immobilières ; la gestion de ces participations ; la direction, la coordination, le contrôle et l'animation active des filiales et participations en définissant la politique générale du groupe ; la fourniture de services spécifiques (administratifs, juridiques, comptables, financiers, commerciaux ou de gestion) à ses filiales ; Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous

réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Président : Monsieur Johan Bertrand demeurant 20 La Ville Neuve 22800 SAINT DONAN

Consulter cette annonce en ligne